

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillelet n° 2026-096

■ Délibération

N° 2026-77

Séance du 12 mai 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET
ANNEXE BOIS ET FORÊTS

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 31 Pouvoirs : 1 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : LONGERAY A.

Secrétaire de séance : Christophe BERTHOLIO

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de sa politique de la gestion durable des espaces naturels et de lutte contre le changement climatique, la commune de Fillière porte un projet de replantation forestière d'une parcelle pour un montant de travaux de 77 175 € (compte 2315 – travaux d'aménagement).

Ces travaux font partie des projets que l'ancienne municipalité avait prévu d'inscrire au budget supplémentaire, en utilisant les résultats 2025 pour les financer.

Au vu des délais pour déposer les dossiers de subvention, l'ONF conseille de ne pas attendre juin car la commune risquerait de perdre cette subvention et de ne pas être en mesure de réserver les arbres.

Aussi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°2026-021 du 23 février 2026 portant sur le vote du budget annexe bois et forêt 2026,

Vu la délibération n°2026-075 du 12 mai 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget annexe bois et forêt, par une décision modificative qui s'équilibre comme suit :

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	DÉPENSES
Fonctionnement	60 770 €
023 - virement à la section d'investissement	60 770 €
023 - virement à la section d'investissement	60 770 €
Investissement	82 635 €
23 - travaux en cours	82 635 €
2315 - travaux d'aménagement	82 635 €
TOTAL	143 405.00€

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	RECETTES
Fonctionnement	60 770 €
70 - vente de produits	60 770 €
7022 - coupe de bois	60 770 €
Investissement	82 635 €
13 - subvention	21 865 €
1328 - autres subventions	21 865 €
021 - virement à la section de fonctionnement	60 770 €
021 - virement à la section de fonctionnement	60 770 €
TOTAL	143 405.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

■ **APPROUVE** cette présente décision modificative.

Le Secrétaire de séance
Christophe BERTHOLIO



Le Maire
Christian ANSELME

